

RÉSUMÉ

À partir des années 1950, les sociétés minières ont eu un intérêt grandissant pour la région du Nunavik. Il n'y avait à cette époque que très peu de réglementation visant à encadrer et orienter les activités des sociétés en lien avec les impacts causés sur l'environnement et le milieu social. Depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975, les sociétés minières sont assujetties à des règles plus strictes qui les obligent à déclarer leurs activités au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et à restaurer les sites d'exploration minière qu'ils abandonnent. Malheureusement, les activités réalisées par les sociétés minières dans le passé ont eu un impact sur la végétation, les habitats fauniques et la qualité de l'eau, ainsi qu'un impact visuel sur le paysage de la région.

Le présent projet de nettoyage découle d'initiatives lancées par les communautés dans les années 1990, suivies d'un projet conjoint entrepris en 1999 par l'Administration régionale Kativik (ARK), la Société Makivik et le Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉTIC) de l'Université Laval visant à dénombrer et à localiser les sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. En 2000, la Nation Naskapi de Kawawachikamach s'est jointe au projet. Une revue globale de l'information orale et écrite existante sur le sujet a permis de dénombrer 595 sites potentiels d'exploration minière abandonnés au Nunavik.

En 2001-2002, un inventaire d'un échantillon de 193 sites potentiels d'exploration minière abandonnés a été réalisé afin de valider l'information qui avait été précédemment recueillie. Selon les résultats de cet inventaire, 90 sites ont été confirmés comme étant des sites d'exploration minière abandonnés. Dix-huit de ces sites ont été classés comme nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure, 27 des travaux de moyenne envergure et 45 des travaux de faible envergure. La classification des sites a été faite en fonction d'une liste de critères adaptée provenant du Système national de classification des lieux contaminés et inclut l'évaluation de la quantité de matières résiduelles présentes sur les sites ainsi que la contamination des sols et de l'eau de surface.

En raison des préoccupations soulevées par les Inuits et de la menace que représentent ces sites pour l'environnement, l'ARK et la Société Makivik ont conjugué leurs efforts afin de trouver le financement nécessaire pour entreprendre le nettoyage de ces sites.

En décembre 2004, l'ARK a conclu une entente de contribution de quatre ans (2004-2008) avec Environnement Canada, par l'entremise de l'Initiative des écosystèmes du Nord (IEN). Lors d'une première phase, l'ARK a entrepris des projets pilotes de réhabilitation en 2005 et en 2006 à deux des sites nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure, à savoir le site KAW-35 dans les environs de Kawawachikamach et le site PJ-1 dans les environs de Tasiujaq.

En octobre 2007, une entente de contribution officielle a été signée par l'ARK, la Société Makivik, le MRNF et un consortium de sociétés minières connu sous le nom de Fonds Restor-Action Nunavik (FRAN). L'entente avait pour but de fournir à l'ARK le financement et le soutien technique nécessaires pour réaliser les travaux de nettoyage aux 18 sites nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure. Depuis la signature de ces deux ententes, les travaux de nettoyage réalisés par l'ARK ont été achevés à 13 des 18 sites et entrepris à deux autres sites en collaboration avec les communautés inuites, la Nation Naskapi de

Kawawachikamach et quelques sociétés minières. Ces travaux impliquent un grand nombre de partenaires et une collaboration continue de la part des gouvernements, des autorités régionales et municipales ainsi que des sociétés minières et de plusieurs organismes nordiques.

En 2011, les sites nécessitant des travaux de nettoyage de moyenne envergure ont été inspectés. Ces 27 sites contiennent les mêmes matières résiduelles que les sites nécessitant des travaux de grande envergure, mais en moins grandes quantités. De 2006 à 2011, neuf sites nécessitant des travaux de moyenne envergure ont été nettoyés par diverses sociétés minières. De plus, une modification a été apportée à l'entente de contribution signée en 2007, afin que les travaux de nettoyage puissent être entrepris aux sites nécessitant des travaux de moyenne envergure et achevés aux cinq derniers sites nécessitant des travaux de grande envergure.

Le présent rapport décrit les travaux qui ont été réalisés de 2005 à 2011 aux sites nécessitant des travaux de grande envergure et à quelques-uns des sites nécessitant des travaux de moyenne envergure. À ce jour, plus de 50 équipements lourds (incluant de la grosse machinerie), 4 300 barils, 250 bonbonnes de propane, 14 grands réservoirs, 23 100 L de résidus d'hydrocarbures (diesel ou autre), 2 000 L d'huile à moteur, 70 batteries et de grandes quantités de matières résiduelles ont été retirés des sites. Les hydrocarbures et les matières dangereuses, telles que la peinture, la graisse, les batteries, les extincteurs et les transformateurs, ont été expédiés à des installations spécialisées du sud en vue de leur recyclage et de leur élimination adéquate.